

NUMERO : 2024-240

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2123-1,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté du maire n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous les actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité de la ville de confier à une entreprise extérieure pour la fourniture et la livraison de sapins et d'articles de décoration de Noël sur une durée de trois ans,

Considérant le résultat de l'analyse des plis reçus de la consultation à procédure adaptée,

DECIDE :

Article 1 : De conclure le lot 1 Fourniture et livraison de sapins de Noël avec la société JURA MORVAN DECORATIONS localisée 1025, rue Henri Becquerel – 10 Parc Club du Millénaire à Montpellier (34000), Siret n°40239998400044 et le lot 2 Fourniture et livraison d'articles décoration de Noël avec la SAS LES JARDINS DE LA CHARMEUSE domiciliée 78 chemin de Pontoise à Méry sur Oise et ayant son siège social 2, Impasse Vincent Van Gogh à Méry sur Oise (95540), Siret n°34214116500023.

Article 2 : Le contrat est conclu pour un an à compter de la notification du marché, avec une tacite reconduction annuelle deux fois, sans excéder trois ans.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget communal pour un montant annuel de 36 500 € HT pour chacun des deux lots.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou affichage.

Fait à Sarcelles, le 09 Octobre 2024



Pour le Maire et par délégation,
La Conseillère Municipale,
chargée des Marchés Publics,

Maïmouna CAMARA